



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervois
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

**N° 82 novembre
décembre 2009**

Éditorial du Maire

La plupart d'entre-vous a eu ou a pris connaissance de ma démission de la présidence de la Communauté de communes le mois dernier. Comme d'habitude, de multiples commentateurs très "éclairés" se chargent d'en expliquer les raisons, soit au moyen de tracts, soit dans des "blogs" sur internet. Leurs exposés des motifs m'ayant amené à prendre cette décision, sont, vous le comprenez, loin de la vérité mais surtout leur permet d'alimenter leur fond de commerce politique, sans lequel ils n'existeraient pas.

J'avais avant l'été dernier pris cette décision que seuls connaissaient mes proches. Les élections cantonales devant se dérouler, j'ai attendu que ces dernières aient lieu avant d'envoyer ma lettre à M^{me} le Préfet. En effet, ayant été élu à l'unanimité président de la CdC au lendemain des élections municipales et après avoir surmontés des problèmes personnels de santé, j'ai demandé aux élus des autres communes de reformer la Communauté de communes.

Dès le mois de juin 2009, réunis en commissions thématiques, les élus de huit communes sur douze ont élaboré un projet de développement territorial. Pour le rendre applicable, il a fallu reformer les statuts de la CdC, ce qui fut voté unanimement par les Conseil municipaux des huit communes y siégeant (Bize, Ginestas, Mailhac, Pouzols, St Nazaire, Ste Valière, Ventenac, Paraza). de plus, afin de sceller un pacte financier nous obligeant à réussir le développement que nous avons défini, nous avons voté la Taxe Professionnelles unique comme seule ressource financière à la Communauté de communes, laissant les taxes ménages aux communes. Tout cela donnait du sens et surtout un avenir à notre territoire.

Malheureusement, le gouvernement a élaboré un projet de loi concomitamment, portant sur la réforme territoriale de la France. De plus quatre communes (Argeliers, Mirpeisset, Sallèles et St Marcel), délibéraient pour demander leur adhésion à la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, précisant qu'elles souhaitaient le faire au 1^{er} janvier 2010.

Devant la gravité de la situation, pour notre territoire communautaire, j'ai considéré qu'il était indispensable que

VŒUX DU MAIRE

Le maire Alain Fabre, et le Conseil municipal ont le plaisir de convier tous les bizois et leurs amis à la réception organisée pour les vœux le :
Vendredi 8 janvier 2010 à 18h à la salle des fêtes.
Un apéritif convivial clôturera cette réception

le plus grand nombre de maires se mettent autour d'une table afin que la Raison reviennent entre nous, au moins pour une durée limitée nécessaire aux décisions importantes que nous devons prendre suite au projet de réforme territoriale que nous prépare le gouvernement. J'ai rencontré avec Christian Lapalu, maire de Ventenac, les maires qui ont accepté de nous recevoir pour discuter avec eux de la grave situation dans laquelle se trouve aujourd'hui notre territoire communautaire. Connaissant les rivalités existantes et afin qu'il n'y ait aucun blocage préalable à ces discussions, considérant qu'il est indispensable de trouver tous ensemble une solution et non pas quatre communes d'un côté et sept de l'autre et une ailleurs, j'ai d'emblée mis ma démission sur la table pour favoriser le dialogue.

C'est ainsi qu'un protocole a été rédigé par onze maires et validé ensuite par les Conseils municipaux. Le nouvel exécutif de la CdC élu le 2 décembre 2009, va permettre à tous les élus de participer à la réflexion !

Le projet de réforme des collectivités territoriales est organisé en quatre titres :

- la rénovation de l'exercice de la démocratie locale,
- l'adaptation des structures à la diversité des territoires,
- la clarification des compétences des collectivités territoriales,
- le développement et la simplification de l'intercommunalité.

Derrière ces quatre titres dont chacun d'entre nous peut s'accorder à penser qu'ils sont nécessaires à la France, se cache une véritable entreprise de démolition de l'administration publique de notre Pays.

C'est une véritable machine à broyer les communes ! J'ai organisé récemment une réunion avec les employés travaillant dans les services communaux et intercommunaux à Bize. Je vous propose de nous rencontrer, élus, citoyens, bizoises et bizois, le mercredi 16 décembre 2009 à 18h en réunion publique, à la salle des fêtes, afin de discuter de cette réforme gouvernementale et des conséquences qu'elle pourrait avoir localement.

Bien à vous, Alain Fabre

Réunion publique sur la réforme des collectivités territoriales

Le maire invite la population à assister à la réunion publique qu'il tiendra le **MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2009 à 18h** à la salle des fêtes sur les projets de lois en cours de finalisation, relatifs à la réforme des collectivités territoriales (*régions, départements, intercommunalités, communes, syndicats, pays*).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 8 décembre 2009, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

◆ **Projet de réforme des collectivités locales :** Vote d'une délibération proposée par l'Association des Maires Ruraux de France, insistant notamment pour que la commune rurale reste la cellule de base de la démocratie en raison de sa proximité favorisant efficacité et réactivité et demandant également que la suppression envisagée de la taxe professionnelle ne réduise pas les ressources des communes.

◆ **Demande à l'état d'une subvention concernant les études** d'un montant de 17200€ TTC, engagées par la commune en vue de restreindre le périmètres des zones impactées par le risque minier.

◆ **Fixation du prix de la pose d'un "compteur de jardin"** par les services de la régie municipale des eaux. Le coût forfaitaire d'un branchement à l'eau potable, y compris la pose d'un compteur, était déjà fixé à 1203€. Désormais la pose, sur la même parcelle d'un second compteur destiné à l'arrosage, sera de 600€.

◆ **Instauration d'une taxe municipale de 5% sur l'électricité :** Depuis 1969, les communes peuvent instaurer une taxe sur les consommations d'électricité. Un certain nombre de communes, ainsi que les Conseil généraux, l'ont établie depuis de nombreuses années. Cette taxe, perçue par EDF avec ses factures périodiques, s'applique sur 80% des montants HT des consommations et de l'abonnement. Les aides publiques sont passées de 83% à 40% pour le réseau de distribution électrique.

◆ **Lancement d'un appel d'offre aux bureaux d'études** en matière de génie civil, en vue d'un marché à bons de commande pour une durée d'un an renouvelable. Lorsque la commune envisage d'effectuer des travaux, cette procédure permet un gain de temps en évitant pour chaque opération de procéder à une consultation de plusieurs bureaux d'études, ce qui chaque fois occasionnait un coût supplémentaire.

◆ **Demande de subventions pour le réseau de distribution électrique :**

- Renforcement du réseau de distribution de l'avenue de la gare par remplacement du câblage aérien sur façade existant, par un câblage autorisant de délivrer plus de puissance. Coût prévu : 26 000€,

- Renforcement du réseau de distribution de Cabezac vers la Selette. Les travaux comportent la création d'un poste de transformation avec enfouissement des lignes. Coût prévu : 186 000€.

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PPRI

(Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

En application d'un arrêté préfectoral du 3 décembre 2009, une enquête publique concernant le projet de PPRI du Bassin de la Cesse, se déroulera du 21 décembre 2009 au 22 janvier 2010 inclus dans les mairies des cinq communes concernées (Bize, Ginestas, Mirepeisset, Sallèles, Saint-Marcel). Un dossier sera à la disposition du public dans les cinq mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux heures d'ouverture des secrétariats (pour Bize du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30) et consigner sur un registre les observations éventuelles.

Un commissaire-enquêteur, M. Claude Marcerou, a été désigné par le Tribunal administratif de Montpellier. Il se tiendra à la disposition du public le mercredi 30 décembre de 15h30 à 18h30, en mairie de Bize.

Le rapport du commissaire-enquêteur sera tenu à disposition du public dans chaque mairie dès sa réception (fin janvier 2010 probablement).

Il est rappelé que le PPRI a pour objet de délimiter les zones soumises au risques d'inondation et d'indiquer les règles de construction qui s'appliqueront à l'intérieur de ces zones.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas avec animation, offert aux aînés par la municipalité, aura lieu le samedi 13 février 2010 à partir de midi, à la salle des fêtes. S'inscrire en mairie.

LE RISQUE MINIER

Le BIM du mois de septembre 2009 a évoqué le risque minier sur la commune de Bize qui entraîne l'interdiction de nouvelles constructions dans les zones concernées. Le 19 octobre 2009, au cours d'une réunion à laquelle avaient été conviés les propriétaires des parcelles urbanisables touchées, le maire a présenté les problèmes posés et a précisé que la commune fera exécuter des études complémentaires à celles commandées par les services de l'État, afin d'essayer de diminuer le périmètre des zones impactées.

Ces études seront conduites par l'agence de Toulouse de la «Société de sciences et techniques géologiques» CALLIGEE, dont le siège est à Nantes, pour un coût de 17 200 euros TTC.

Un géologue a parcouru le terrain les 17 et 18 novembre. Il a déterminé trois emplacements aux lieux dits Fontfresque et Le Théron, où il préconise de réaliser trois sondages par forage. Ceux-ci se feront le 14 décembre 2009.

TRAVAUX DE VOIRIES PRÉVUS EN 2010

Pour l'année 2010, la commune de Bize a commandé les travaux ci-après au Syndicat Intercommunal de Voirie :

- Réfection du revêtement de la chaussée et des trottoirs du lotissement de Fontfresque : 14 300€,
- Goudronnage de la partie urbanisable du chemin des Charbonnières au lieu dit La Bouillette : 10 900€,
- Goudronnage de l'ancien chemin de Mirepeisset depuis le passage à niveau de La Bouillette jusqu'à la route départementale Carcassonne-Béziers : 29 800€,
- Bétonnage d'un chemin au hameau de La Roueyre : 26 800€,
- Aménagement d'un parking face à la cantine scolaire : 4 100€,
- Réfection du caniveau au lotissement des Aires.

En outre le goudronnage de l'impasse du Puits (7800€) et du chemin du Stade (10700€) qui étaient programmés en 2009, seront effectués en 2010.